

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

- Le financement public de l'éducation est une priorité sociale, même dans les pays de l'OCDE où l'engagement public est limité dans d'autres secteurs. Il représente en moyenne 13.3 % des dépenses publiques totales dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur représentent environ le triple de celles consacrées à l'enseignement supérieur.
- Entre 1995 et 2007, l'éducation a représenté une part croissante des dépenses publiques totales dans la plupart des pays.

Description

La part de l'éducation dans l'ensemble des dépenses publiques donne des indications sur l'importance accordée à l'éducation par rapport à d'autres domaines du secteur public, tels que la santé, la sécurité sociale et la sécurité nationale. Depuis 1995 environ, la plupart des pays de l'OCDE ont cherché à consolider les budgets publics et l'éducation a dû rivaliser avec de nombreux autres secteurs pour l'obtention des crédits publics. Cet indicateur évalue la variation des dépenses publiques d'éducation, en valeur absolue et par rapport à la taille des budgets publics.

Résultats

En 2007, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne 13.3 % de leurs dépenses publiques totales à l'éducation avec des niveaux de dépenses oscillant de 10 %, voire moins, en Italie, au Japon et en République tchèque, à près de 22 % au Mexique.

Même les pays qui accusent des niveaux assez faibles de dépenses publiques accordent une très grande priorité à l'éducation. Ainsi, la part de l'éducation dans les dépenses publiques du Chili, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la République slovaque et de la Fédération de Russie figure parmi les plus élevées des pays de l'OCDE. Pourtant, le total des dépenses publiques ne représente qu'une part relativement faible du PIB de ces pays.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement public de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur représente environ le triple de celui de l'enseignement supérieur, ce qui s'explique essentiellement par une scolarisation quasi universelle à ces niveaux, mais aussi par une contribution privée généralement plus élevée dans l'enseignement supérieur. Ce coefficient varie selon les pays : il est de deux ou moins au Canada, au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais de cinq au Chili et en Corée, ce qui montre que l'enseignement supérieur est largement financé par des fonds privés dans ces deux pays.

Tendances

Quoique la consolidation budgétaire exerce une pression sur tous les secteurs de la dépense publique, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté entre 1995 et 2007 à un rythme plus soutenu que les dépenses publiques totales. La principale augmentation des dépenses publiques d'éducation en proportion des dépenses publiques totales s'est produite entre 1995 et 2000; entre 2000 et 2007, les dépenses publiques d'éducation et celles consacrées aux autres domaines de l'action publique ont progressé dans les mêmes proportions.

Au cours de ces 12 années, en moyenne, la part de l'éducation dans les budgets publics est passée de 12.1 % à 13.3 % dans les pays de l'OCDE. Les augmentations relatives les plus fortes ont été enregistrées au Chili, qui a connu une progression de 14.5 % à 17.9 %, au Danemark (de 12.2 % à 15.4 %), aux Pays-Bas (de 9.1 % à 11.7 %), en République slovaque (de 14.1 % à 19.4 %), en Suède (de 10.7 % à 12.7 %) et au Brésil (de 11.2 % à 16.1 %).

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses publiques d'éducation comprennent les dépenses d'éducation de toutes les entités publiques, dont les ministères autres que le ministère de l'Éducation, les exécutifs locaux et régionaux et les autres organismes publics. Les dépenses publiques totales correspondent à la somme des dépenses non remboursables (dépenses de fonctionnement et dépenses en capital) à tous les niveaux de l'exécutif.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes se trouvent dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B4).

Parmi les domaines couverts figurent :

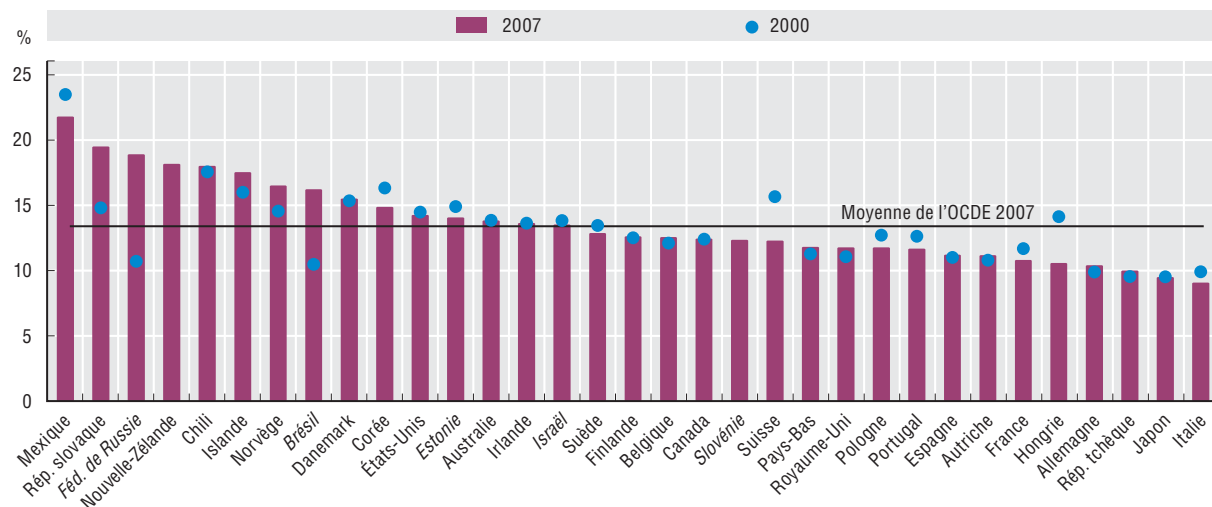
- La répartition du total des dépenses publiques d'éducation.
- Provenance initiale du financement public de l'enseignement et destinataires des ressources d'éducation selon les niveaux de l'exécutif (en ligne).

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ?

Graphique 3.6. **Tendances des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (2000, 2007)**

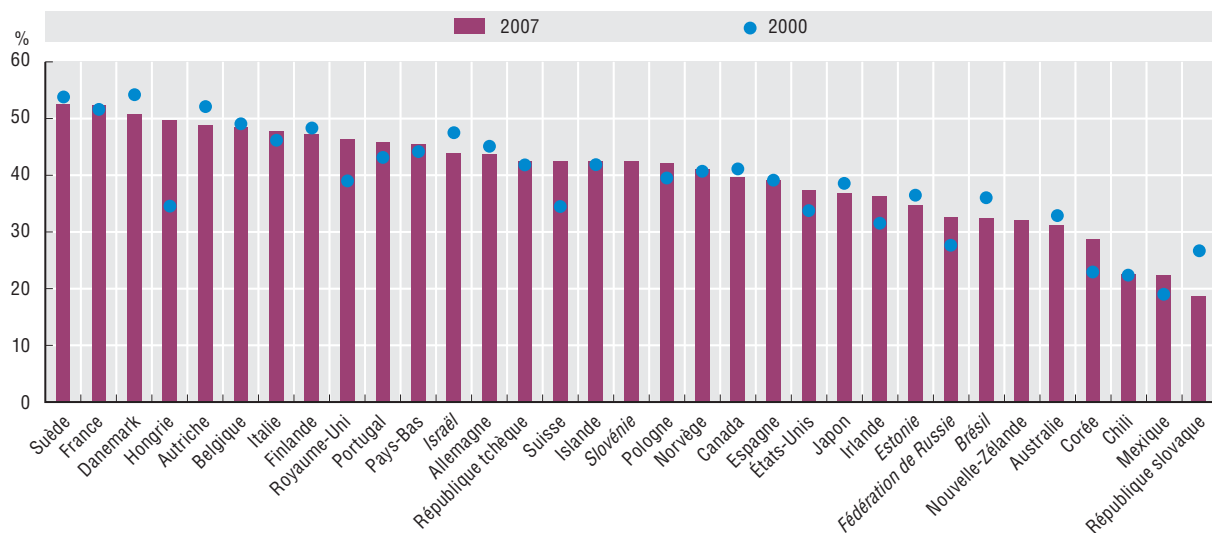
Ce graphique fait état des dépenses publiques totales d'éducation (qui comprennent les dépenses au titre des établissements d'enseignement et les dépenses telles que les aides publiques aux ménages) et de leur évolution.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B4.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>.

Graphique 3.7. **Total des dépenses publiques en pourcentage du PIB (2000, 2007)**

Ce graphique fait état de l'importance des dépenses publiques en pourcentage de l'économie nationale. Ces données apportent une base de réflexion sur la proportion des dépenses publiques consacrée à l'éducation.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B4.2, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316856>.



Extrait de :
Highlights from Education at a Glance 2010

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quelle part des dépenses publiques est consacrée à l'éducation ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.